



REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Organisateurs

La course « Les Sangliers du Griffon » est une course à obstacles organisée par la Team Les Sangliers du Griffon (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse contact@sanglierdugriffe.fr ou par téléphone au 06.95.30.77.79

Article 2 : Date, horaires et circuits

La course « Les Sangliers du Griffon » aura lieu 30 juin 2018 à Clarensac. Elle est composée de deux courses : « Les Sangliers » et « Les Marcassins ».

- **Les Sangliers** : une course à obstacles de 8 km grand public sur route et forêt jonchées d'environ 37 obstacles tous contournable. Circuit avec moins de 130 m de D.

A 9 h 30 départ d'une première vague suivie d'une autre toutes les demi-heures avec un échauffement de 10 minutes avant chaque départ. Pour des raisons d'organisation veuillez-vous présenter 30 minutes avant l'heure de départ de votre vague. Ravitaillement au 2e km, au 4e km et au 8e km du parcours, sur chaque ravitaillement, il y aura de l'eau sur les deux derniers il y aura des fruits et du sucré. Le retrait des dossards se fera sur Clarensac la date, l'heure et l'endroit vous seront communiqués sur le site Des Sangliers du Griffon (www.sangliersdugriffe.fr et la page Facebook Les Sangliers du Griffon) Le départ et l'arrivée se feront sur le stade stabilisé des Cruzettes. Un parking à proximité du départ sera accessible. Pensez à covoiturer car places limitées !

- **Les Marcassins** : un parcours d'un kilomètre, pour les 7 / 15 ans, jonché d'une dizaine d'obstacles tous contournable. Deux Vagues, départ à 10 h 15 et 11 h 15 avec un échauffement de cinq minutes, ravitaillement eau, viennoiseries et bonbons à la fin du parcours. Le retrait des dossards se fera sur Clarensac la date,



l'heure et l'endroit vous seront communiqués sur le site Des Sangliers du Griffon (www.sangliersdugriffe.fr et la page Facebook (Les Sangliers du Griffon)).

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course. Le départ et l'arrivée se feront sur le stade stabilisé des Crouzettes à Clarensac.

VESTIAIRES GRATUITS : notre staff met à votre disposition des sacs plastiques pour garder vos affaires ou clés de voiture...Le staff décline toutes responsabilités en cas de casse ou vole.

A la fin de la course un système de rinçage sera à votre disposition.

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- « Les Sangliers » (8km) est ouvert à la catégorie "adulte" (plus de 16 ans).
- « Les Marcassins » (1km) est ouverte à la catégorie "junior" (7/15 ans).

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à la course « Les Sangliers » à condition qu'ils aient plus de 16 ans le jour de celle-ci. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe au formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).



- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou d'une copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur sangliers-du-griffe.adeorun.com. Retrouvez la liste des inscrits actualisés automatiquement sur sanglier-du-griffe.adeorun.com/inscrits. Pour les retardataires, il y aura la possibilité d'une inscription le jour même munit d'un certificat médical et l'acquittement de la course se fera (tarifs sur le site et la page Facebook) par chèque ou espèce uniquement,

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- « Les Sangliers » (8km) :
 - 20 euros du 17 février au 15 avril 2018
 - 25 euros du 16 avril au 15 mai 2018
 - 30 euros du 16 mai au 31 mai 2018
 - 35 euros du 1^{er} juin au 15 juin 2018
 - Tarif sur place 40 euros
- « Les Marcassins » (1km) :
 - Tarif unique 8 euros, places limitées à 100 enfants.

4-2 : Revente ou cession de dossard hors organisateurs



Tout engagement est personnel. Aucun échange d'inscription est autorisé, peu importe le motif. Toute personne, cédant son dossard, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Remboursement si souscription à une assurance annulation jusqu'au 30 mai 2018.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de [REDACTED] pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une



équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Article 7 : Chronométrage

Pas de chronométrage à vous de déclencher vos montres joujoux étanches !

Article 8 : Récompense

Un tee-shirt finisher sera distribué à la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, elles ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.



En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.